

routé que nous avons à suivre, que nous n'avons plus rien à faire pour avoir tous les bonheurs !

— Si, répliqua gaiement M. de Carmelle, vous avez à vous aimer toujours ! James s'agenouilla devant la jeune fille et dit :

— Ma bien-aimée, je jure de vous adorer toujours, de n'avoir jamais d'autres joies et d'autres bonheurs que les vôtres ! Devant vos pères et vos mères, de vant Dieu, je jure que vous serez la plus heureuse des femmes !

## XIX

## PERTUISSET AVOUÉ.

Après le déjeuner, c'est-à-dire vers trois heures de l'après-midi, M. de Carmelle sortit accompagné de Georges Vibert, pour aller aux informations. Malgré le peu de sympathie qu'il avait maintenant pour Mlle de Nangis, le triste état dans lequel la vieille fille s'était cloîtrée dans la villa Adriani n'était pas sans lui causer une certaine inquiétude. Il y avait là une question d'humanité. De plus, en se rendant à Luerna, de Carmelle voulait aussi savoir si le baron de Canonge s'était réellement empoisonné.

L'émotion était grande dans la ville, surtout dans la rue principale. La foule s'était portée devant l'hôtel des Alpes, où il y avait un rassemblement de plus de trois cents personnes, au milieu desquelles on reconnaissait à leur costume, un certain nombre d'agents de police. Une quinzaine de gendarmes, commandés par un officier, avaient dû établir un service d'ordre. On ne parlait que du suicide du jeune Français, le baron de Canonge, un vrai baron, bien qu'il fût descendu à l'hôtel des Alpes sous le faux nom d'Albert de Liniaux. Et les commentaires allaient leur train. Suffisamment renseigné, M. de Carmelle n'avait pas à s'occuper de M. Canonge, les autorités ayant déjà donné des ordres concernant l'inhumation du suicidé. Sur sa demande, on se mit à la recherche de Melle de Nangis ; elle n'avait pas reparu à son hôtel ; vainement on fouilla la ville et ses alentours : la vieille fille avait disparu et nul ne pouvait dire de quel côté elle s'était dirigée.

Le surlendemain, le soir de l'enterrement du baron de Canonge, on apprit à la villa Adriani que Mlle de Nangis avait été retrouvée, errante dans le campagne, à quatre lieues de Luerna. En proie aux tortures de la soif et de la faim, la malheureuse vieille fille se traînait péniblement sur un chemin désert. Amenée dans une petite localité, elle s'était jetée avec voracité sur les aliments qu'on lui avait présentés. On l'avait couchée ensuite ; elle avait dormi pendant plusieurs heures. Ce que M. de Carmelle avait demandé allait être fait : Deux femmes, deux religieuses, parlant parfaitement le français, avaient accepté la mission de conduire à Troyes le pauvre insensé.

Immédiatement après que la mort du baron de Canonge avait été constatée par un médecin, en présence des autorités de la ville de Luerna, l'inspecteur de police Béchard avait écrit à M. de Brumelle, pour lui apprendre l'événement tragique et le rôle que Mlle de Nangis avait joué dans cette affaire. M. de Brumelle reçut la lettre de Béchard dans la soirée, au moment où il allait quitter le palais de

— Voilà ce que le malheureux avait de mieux à faire, murmura le juge d'instruction après avoir lu.

Aussitôt il donna des ordres pour que Pertuiset fût amené devant lui le lendemain, à neuf heures du matin. Quand M. de Brumelle arriva le lendemain, un peu avant neuf heures, il trouva une seconde lettre de l'inspecteur de police, qui lui annonçait que Mlle de Nangis, frappée d'aliénation mentale, avait disparu de Luerna sans qu'on ait pu savoir encore où elle était allée. Béchard informait également M. de Brumelle de la présence à Luerna de M. de Carmelle et de M. Georges Vibert, le fils du préfet de l'Aube.

Deux larmes vinrent aux yeux de M. de Brumelle.

— Pauvre Arthémise ! prononça-t-il, le cœur serré.

Il laissa échapper un soupir et resta songeur jusqu'au moment où on lui annonça l'arrivée de Pertuiset. L'étrangleur fut aussitôt introduit dans le cabinet.

— Monsieur le juge d'instruction, je croyais que c'était fini, dit le misérable avec impudence et audace : est-ce que nous allons recommencer ?

M. de Brumelle lui lança un regard où il y avait encore plus de dégoût que de colère, et répondit avec calme, mais d'un ton sévère :

— Vous oubliez devant qui vous êtes, Pertuiset ; vous êtes un prévenu et moi un magistrat qui vous rappelle au respect que vous devez à la justice et à ceux qui la représentent. Avec une impudence que les plus profonds scélérats eux-mêmes n'ont pas, vous avez constamment menti. L'étrangleur haussa les épaules.

— Mais, continue le juge, que vous entriez ou non dans la voie des aveux, j'ai maintenant à votre dossier toutes les preuves du crime que vous avez commis aux Champs-Élysées. Votre culpabilité sera clairement et nettement établie devant le jury et vous n'échapperez pas, comme vous avez pu l'espérer, à la sévérité du châtiment que vous avez mérité. Et je vous en avertis, Pertuiset, vos dénégations effrontées rendront vos juges plus sévères. En vous parlant ainsi, je ne vous tends pas un piège, je ne cherche pas à vous effrayer afin de vous forcer à avouer. Mais je voudrais que de vous-même, je vous le dise sincèrement, et pour qu'il vous en fût tenu compte, je voudrais que vous fisses des aveux complets. Vous gardez le silence ?

— Je n'ai rien à dire, monsieur.

— Soit. Eh bien, vous allez voir que je ne suis plus gêné dans mon instruction par vos dénégations. Pertuiset, comme le baron de Canonge, vous a-t-il donnée pour assassiner James Lincoln ?

Cette question, brusquement adressée, à laquelle le misérable ne s'attendait point, produisit sur lui un effet foudroyant. Il eut un haut-le-corps et recula en chancelant comme un homme ivre. Sa face livide, éclaboussée de taches rouges, était horriblement grimaçante. Le magistrat poursuivit :

— Il me semble, Pertuiset, que vous perdez beaucoup de votre assurance. Vous le voyez, vous êtes sous le coup d'une condamnation à mort.

— Non, non, hurla l'étrangleur, je ne

peux pas être condamné à mort, pas même aux travaux forcés à perpétuité !

Et, se rapprochant brusquement du juge d'instruction :

— Puisque le baron de Canonge est mon complice, dit-il sourdement, pourquoi n'est-il pas en prison comme moi ? Pourquoi ne nous avez-vous pas mis en face l'un de l'autre ? Je ne nie plus, c'est moi qui ai frappé James Lincoln avec le couteau-poignard, acheté par le baron de Canonge et qu'il a mis dans ma main ; il m'avait promis vingt mille francs pour le débarrasser de son ennemi. J'avoue, c'est ce que vous vouliez. Ah ! ah ! vous voilà content ! Mais nous verrons, tout n'est pas dit. Le baron de Canonge est l'instigateur du crime des Champs-Élysées, vous le reconnaissez ; je veux qu'on le voie, à la cour d'assises, assis à côté de moi sur le banc des accusés !

— Pertuiset, répliqua gravement M. de Brumelle, vous n'aurez pas cette satisfaction, le baron de Canonge est mort ! — Oh ! fit le meurtrier.

Et les yeux désespérément ouverts, il regarda le magistrat avec ahurissement. M. de Brumelle ajouta :

— Le baron de Canonge s'est fait justice lui-même.

Pertuiset courba la tête, et, pendant un instant, un tremblement nerveux le secoua violemment. Le magistrat appela les gardes, qui emmenèrent le prévenu. Enfin l'instruction de l'affaire de la rue de Cléry et des Champs-Élysées était définitivement terminée.

## XX.

## A MONVIELLE

Armand-James Lincoln et Suzanne Henriette Levasseur étaient mariés. M. de Carmelle leur avait dit :

— James doit travailler, car tout homme, dans n'importe quelle condition il se trouve, doit être utile à son pays ; ingénieur, James est appelé à rendre d'importantes services à notre industrie nationale ; il se mettra au premier rang de ceux qui marchent en avant, qui veulent tous le progrès et la prospérité de la France. C'est dans ce but, avait-il ajouté, que j'ai acheté pour James et en son nom la filature de Monvielle. Cette importante usine, mes enfants, je vous la donne à tous deux, ce sont vous deux, réunis, c'est le casier de noces que nous vous faisons, Mme de Carmelle et moi.

Il était magnifique ce cadeau de noces : près de trois millions ! Cela n'avait pas été promis à M. et Mme Levasseur de donner à leur fille, de la main à la main, cinq cents mille francs. Elle ferait de ce capital l'emploi qu'il lui plairait. Elle pourrait faire du bon autour d'elle, puisqu'elle avait toujours tant aimé à soulager les infirmes.

Dependant, le jour de l'arrivée des jeunes époux à Monvielle était fixé. Ils étaient attendus et l'on se préparait à les recevoir et à leur faire fête.

Nos personnages allaient tous, en même temps, quitter Luerna ; les malles étaient prêtes, on attendait les voitures commandées pour conduire les voyageurs à la gare la plus rapprochée. Il avait été convenu qu'à dix heures du matin on se réunirait à la villa Adriani et qu'on partirait de là, tous ensemble. Mme Lincoln arriva la première, à neuf heures et demie. Elle